## Informations de base

| | |
|---|---|
| **2018/2513(RSP)**<br>RSP - Résolutions d'actualité | Procédure terminée |
| Résolution sur le Nigeria<br>**Subject**<br>6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général<br>**Zone géographique**<br>Nigeria | |

## Evénements clés

| Date | Evénement | Référence | Résumé |
|---|---|---|---|
| 18/01/2018 | Décision du Parlement | T8-0013/2018 | Résumé |
| 18/01/2018 | Résultat du vote au parlement | | |
| 18/01/2018 | Débat en plénière | | |
| 18/01/2018 | Fin de la procédure au Parlement | | |

## Informations techniques

| | |
|---|---|
| **Référence de la procédure** | 2018/2513(RSP) |
| **Type de procédure** | RSP - Résolutions d'actualité |
| **Sous-type de procédure** | Débat ou résolution d'urgence |
| **Base juridique** | Règlement du Parlement EP 150 |
| **État de la procédure** | Procédure terminée |

## Portail de documentation

**Parlement Européen**

| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|---|
| Proposition de résolution | | B8-0045/2018 | 17/01/2018 | |
| Proposition de résolution | | B8-0049/2018 | 17/01/2018 | |
| Proposition de résolution | | B8-0050/2018 | 17/01/2018 | |
| Proposition de résolution | | B8-0051/2018 | 17/01/2018 | |
| Proposition de résolution | | B8-0052/2018 | 17/01/2018 | |
| Proposition de résolution | | B8-0053/2018 | 17/01/2018 | |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique | | T8-0013/2018 | 18/01/2018 | Résumé |

# Résolution sur le Nigeria

2018/2513(RSP) - 18/01/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le Nigeria.

Le texte adopté en plénière avait été déposé par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE et Verts/ALE.

On estime que le Nigeria, nation la plus peuplée et la plus culturellement diversifiée d'Afrique (sa population étant passée de 33 millions en 1950 à environ 190 millions aujourd'hui), est appelé à devenir le troisième pays le plus peuplé du monde, juste derrière la Chine et l'Inde, d'ici à 2050.

La Ceinture centrale du pays a souffert d'années de tensions économiques et politiques entre communautés ethniques et religieuses, les violences récentes ayant été alimentées par la lutte pour le pouvoir et l'accès aux terres entre communautés pastorales et agricoles.

La paix et la stabilité dans le nord du Nigeria sont menacées par la persistance des attaques, meurtres et enlèvements perpétrés par le groupe islamiste Boko Haram depuis 2009, avec plus de 20 000 personnes tuées et plus de 2 millions déplacées, pour certaines dans des pays voisins, depuis que Boko Haram a commencé ses attaques.

Le Parlement s'est fortement inquiété de la multiplication des conflits interethniques entre pasteurs et agriculteurs dans la région de la Ceinture centrale, qui ont renforcé les problèmes de sécurité déjà existants au Nigeria. Il a déploré l'absence de progrès réels dans la lutte contre ces problèmes. Il a fermement condamné l'augmentation des violences contre les chrétiens et les musulmans au Nigeria, y compris le ciblage d' établissements religieux et de leurs fidèles.

A cet égard, le gouvernement nigérian a été appelé à :

- intensifier ses efforts pour mettre fin à la violence, à défendre le droit des Nigérians à pratiquer librement leur religion et à protéger les droits de tous ses citoyens de manière plus rigoureuse ;
- concentrer ses efforts sur le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine dans l'ensemble de ses politiques, afin de veiller à une coexistence pacifique entre citoyens, sans distinction de religion, de conviction ou d'appartenance politique ;
- négocier en vue de mettre en place un cadre politique national permettant de protéger les intérêts des agriculteurs et des bergers, investir dans la prévention et la résolution des conflits intercommunautaires entre pasteurs et agriculteurs en appuyant leur coopération au moyen d' initiatives de gestion partagée des ressources économiques et naturelles ;
- défendre ses citoyens contre le terrorisme, tout en respectant pleinement les droits de l'homme et l'état de droit ;
- réformer les forces de sécurité nigérianes, dont la police, et enquêter sur les auteurs de violations des droits de l'homme, commettant entre autres des exécutions extrajudiciaires, des actes de torture, des arrestations arbitraires et des infractions relevant de l'extorsion ;
- s'attaquer aux causes profondes de la violence en veillant à garantir les mêmes droits à tous les citoyens et en adoptant une législation de lutte contre les discriminations ;
- améliorer l'efficacité et l'indépendance du système judiciaire nigérian, afin de pouvoir utiliser efficacement la justice pénale pour lutter contre les violences, le terrorisme et la corruption.

Le Parlement a enjoint les autorités nigérianes à :

- apporter le soutien psychosocial nécessaire aux victimes du fléau de la radicalisation, en particulier les femmes, les enfants et les jeunes, avant de les réintégrer dans la société ;
- instaurer un moratoire sur la peine de mort en vue de son abolition définitive.

En dernier lieu, le Parlement a appelé la Commission, le Service européen pour l'action extérieure et les États-membres à surveiller attentivement la réintégration des Nigérians rapatriés de Libye, à s'assurer que les fonds de l'Union sont dépensés de manière efficace et à le tenir informé de ces mesures de réintégration.